



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Députés Jean-Daniel Melly (Les Verts), Carole Melly-Basili (Le Centre), Grégory D'Andrès (PLR/FDP) et Gilles Florey (Le Centre Oberwallis)
Objet	Le redoublement à l'école obligatoire
Date	17.12.2021
Numéro	2021.12.551

L'an dernier, notre canton comptait plus de 37'800 élèves, dont 9'500 au cycle d'orientation et 28'200 au primaire. Le taux de redoublement moyen en Valais était de 1,6 %, soit 1,8 % dans le Bas-Valais et 1,1 % dans le Haut. Ces taux se placent tout à fait dans les moyennes intercantionales et régionales identifiées par l'Office fédéral de la statistique.

L'écart de 0.7 % entre les deux régions linguistiques peut s'expliquer notamment par la mise en place plus régulière de programmes adaptés dans la partie germanophone. Précisons ici qu'un programme adapté consiste à modifier les objectifs du programme ordinaire dans une ou plusieurs branches, voire pour l'ensemble du programme de l'année scolaire afin de permettre à l'élève d'évoluer selon une progression individualisée.

Dans l'analyse de cette problématique, relevons que le pourcentage n'est qu'un indicateur. Les causes d'un redoublement sont multiples. Le milieu socio-économique et socio-culturel, les stimulations et l'accompagnement des membres de la famille ont des influences certaines sur le cursus de chaque élève. De même, la taille et la composition de la classe, le nombre d'élèves aux besoins particuliers, voire un groupe classe qui aurait moins de dispositions scolaires sont des facteurs pouvant avoir un impact plus ou moins grand lorsqu'une décision aussi importante doit être prise.

Le redoublement ne fait pas partie des fondements de notre école. Il n'a jamais été – et ne sera jamais – une fin en soi. L'objectif central de l'école valaisanne est d'accompagner au mieux tous les élèves. Le redoublement est ainsi une mesure parmi les nombreuses autres qui sont reconnues et utilisées dans notre canton afin de répondre aux besoins des élèves. La vraie réussite est l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation de son projet scolaire ou professionnel. Passer d'un degré à l'autre malgré des résultats insuffisants et sans autres considérations, c'est entretenir l'illusion de la réussite. Pour que le redoublement soit efficace, il doit être accompagné d'un projet pédagogique pour l'élève qui n'a pas atteint les objectifs visés.

Penser que la suppression du redoublement va annihiler les inégalités est une chimère. Si l'école ne peut pas supprimer les inégalités, elle doit avoir le souci de l'égalité des chances pour les élèves. C'est pour cette raison que la formation des enseignants, les plans d'études, les moyens d'enseignement et, entre autres, les examens de fin de cycles sont organisés de manière uniforme.

Dans certaines situations, le redoublement peut être utile. Alors recherchons les moyens de supprimer les redoublements insuffisamment fondés. Rappelons que chaque proposition de redoublement doit être argumentée. Des rencontres avec les parents et l'élève, mais également avec les collègues et la direction d'école précèdent toute décision prise dans l'intérêt de l'élève. La décision de faire redoubler un élève représente, à n'en pas douter, une situation très complexe et un cas de conscience pour l'enseignant également.

En écho à la demande des postulants, nous confirmons le bien-fondé de l'outil d'évaluation globale mis en place au sortir de la crise COVID. Pour rappel, il s'agit d'une évaluation qui s'appuie sur plusieurs indicateurs tels qu'une moyenne de résultats d'évaluations sommatives, une moyenne d'examens, mais aussi la prise en compte des compétences et connaissances acquises durant l'année, du contexte global, des capacités de l'élève, de son engagement, de sa force de travail, voire de son projet personnel.

Aussi, nous ne pouvons soutenir une promotion automatique qui signifierait une remise en question fondamentale des évaluations chiffrées durant et/ou au terme de l'année scolaire. Ce sont des indicateurs essentiels pour l'élève, pour l'enseignant, pour les parents et pour l'ensemble du système scolaire. Quelle alternative s'offre à nous ? Une évaluation par objectifs et sa traduction en pourcentage ? Mais alors, comment apprécier l'atteinte de suffisamment d'objectifs pour permettre le passage au degré supérieur ? Un pourcentage minimum devrait être défini, à l'image d'une note 4 !

Au niveau des coûts, un élève qui redouble coûterait 10'000 francs ! Sur quelle base se fonde cette affirmation, si un élève s'ajoute à une classe existante ? C'est un calcul théorique qui, par le passé, aurait conduit un canton à modifier sa loi afin de faire des économies pensait-il. Ne laissons pas ces chimères s'immiscer dans le débat. L'avenir de nos élèves est en jeu.

Notre école est un lieu où l'hétérogénéité se vit au quotidien et ce grâce au professionnalisme de nos enseignants. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour évaluer la pertinence des mesures proposées. Nos enseignants ne sont ni des technocrates de la note, ni des personnes naïves au point de croire que l'évaluation est une science exacte. Nous faisons confiance à leur analyse, dont le but est toujours de soutenir les élèves qui leur sont confiés.

En conclusion, le Département de l'économie et de la formation est fermement opposé à la suppression du redoublement et à la promotion automatique. Il s'est toutefois déjà engagé à conduire une analyse de l'évaluation. Dans cette réflexion, nous devons être particulièrement attentifs aux solutions à apporter aux cas limites où il est question de quelques dixièmes de point. Nous devons aussi veiller à renforcer l'accompagnement et le suivi des élèves qui redoublent. Une étude longitudinale est en cours sur cette thématique afin de véritablement parler en toute connaissance de cause et pouvoir ensuite encore mieux aider chaque enseignant à prendre les bonnes mesures pour ses élèves.

Il est proposé le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 1^{er} mars 2023